

A.D.I.V.

Association de Défense
des Intérêts des Vernoliens
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
e-mail: adiv78480@yahoo.fr
Site : www.adiv-verneuil.com

Verneuil sur Seine, le 25 novembre 2010

Monsieur le Sous-préfet
Sous-préfecture de Mantes
18/20, rue de Lorraine
78200 MANTES LA JOLIE

A l'attention de Mr Thierry HEGAY

Objet : CCEAM du 10/12/2010.

Votre Réf. : Lettre 2010/943.

Monsieur le Sous préfet,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 19/11/2010, et vous remercions de nous donner l'opportunité d'assister à la prochaine réunion de la CCEAM qui se tiendra le 10 décembre 2010 à 9h30 à la sous-préfecture de Mantes.

Comme vous nous y avez invités, nous vous confirmons notre présence à cette commission et vous précisons les points que nous envisageons d'aborder, points identiques à ceux de notre précédente réponse du 8 octobre:

- En préliminaire à la formulation de la première question, l'ADIV souhaite vous relater les constats suivants :

La municipalité de Vernouillet a élaboré un Agenda 21, auquel l'ADIV a participé. Dans les conclusions du diagnostic des nuisances importantes pour les Vernolitains, les **seules** nuisances sonores retenues correspondent aux survols des habitations par de petits appareils ; les nuisances sonores dues aux trains ou aux voitures ne sont pas mentionnées !

L'ADIV a reçu de nombreuses récriminations de riverains qui se plaignent d'être de plus en plus survolés par des « engins » en infraction avec les spécifications régissant le domaine aérien de l'aérodrome des Mureaux (vols bas en dehors de la boucle définie par le VAC).

L'ADIV a donc essayé d'agir pour comprendre comment on pouvait remettre un peu d'ordre dans une situation qui se dégrade malgré une baisse des mouvements annuels (8.000 environ actuellement).

Qui sont maintenant les « gendarmes de l'air » ?

- Sur les conseils de Mr DALLE rencontré le 21 janvier, l'ADIV a contacté Madame RONTARD de la DAC-N et lui a transmis les détails de très nombreuses anomalies constatées sur une période d'environ un mois.
Madame RONTARD nous a fait part de ses grandes difficultés à obtenir les chevelus concernant les Mureaux ; les services en charge de lui remettre « ces chevelus » étant très occupés par d'autres plaintes concernant d'autres aérodromes où la sécurité était en cause, et donc prioritaires.
- Sur les conseils de Madame RONTARD, l'ADIV a contacté le Lieutenant MAZZIA de la PAF. L'ADIV lui a transmis le dossier des constats.

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

[Site : www.adiv-verneuil.com](http://www.adiv-verneuil.com)

- Sur les conseils du Lieutenant MAZZIA, l'ADIV a contacté Monsieur GASCHET, président de l'aéroclub Roger Janin et lui a transmis le dossier. Monsieur GASCHET nous a informé ne pouvoir agir que sur **relevé de l'identification** des avions mis en cause. Dans les constats transmis un relevé d'identification avait été fourni.
- Le siège social de l'ADIV est curieusement survolé « très bas » par des pilotes qui ne viennent sans doute pas d'aérodromes voisins !
- L'ADIV regrette que les mouvements des petits avions soient beaucoup moins bien contrôlés que ceux des voitures.

L'ADIV demande quels moyens peuvent être mis en œuvre pour que les pilotes s'auto disciplinent et suggère qu'ils y soient « sérieusement encouragés par la prévention et la punition »

- L'ADIV n'a pas lu dans les rapports des réunions de la CCEAM que celle-ci avait autorisé l'installation d'ULM sur l'aérodrome des Mureaux.
Un club d'ULM serait basé sur l'aérodrome des Mureaux depuis plus d'un an.
Il semblerait par ailleurs, si l'on en croit des propositions faites sur INTERNET (<http://www.ulm-paris-ouest.com/>) qu'une société de services « EVAD'AIR » soit autorisée à se servir de l'aérodrome des Mureaux comme « base » à de nouvelles activités.

L'ADIV demande si ces informations sont vraies ?

Dans l'affirmative, l'ADIV souhaite comprendre comment on en est arrivé là ?

Quelles sont les intentions et les engagements du gestionnaire de l'aérodrome quant à l'avenir du développement des ULM aux Mureaux

Souhaitant le meilleur accueil à notre lettre, nous vous adressons, Monsieur le Sous Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Michel CULLIN
Président de l'ADIV